L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 3 FEVRIER.

DECISION IMPORTANTE.

On se souvient que le Conseil de la Troisième Municipalité, dans la séance de lundi, 1er septembre 1851, adopta une ordonnance fixant une taxe de 1 3/4 pour cent sur les propriétés rurales et 2 pour cent sur les propriétés urbaines, pour faire face aux dépenses de la corporation dans le courant de l'année 1850.

M. Joseph Solomon, qui représentait alors le Quatrième District, s'opposa vivement à ce que cette taxe fût imposée, en se basant sur ce que le Conseil violait la loi du 18 mars 1850. Ses opinions furent partagées par l'alderman Lesseps.

M. Solomon, dans un protêt qu'il ne pût réussir à faire inscrire au journal du Conseil, mais qui fut plus tard publié dans l'*Orléanais*, s'exprimait ainsi :

« La première clause de cette loi (la loi du 18 mars 1850), déclare qu'il sera du devoir du Conseil de fixer, dans une ordonnance, tous les ans, *avant d'imposer aucune taxe*, la ligne de démarcation entre la partie urbaine et la partie rurale de la Municipalité et de déterminer le montant de la taxe que chaque partie devra payer pour subvenir à ses propres dépenses. L'ordonnance exigée par la loi, accompagne le budget de cerrtitude de finances ; elle a été lue et publiée, et le Conseil, dans la séance de lundi, 1er de courant, ayant décidé, par un vote de huit contre deux, qu'il ne discuterait pas l'ordonnance, elle comptait naturellement parmi les affaires non terminées. Donc, l'ordonnance imposant une taxe de 1 3/4 pour cent sur les propriétés rurales et 2 pour cent sur les propriétés urbaines ne peut pas être exécutée.

« Je vote contre la taxe et demande que les raisons que j'ai données plus haut, soient inscrites sur le journal. »

Le Conseil n'en persista pas moins dans sa première résolution et la taxe fut imposée. La plupart des habitants l'acquittèrent, mais quelques-uns, dans l'esprit desquels l'opposition de M. Solomon avait fait naître des doutes, refusèrent de la payer. L'avocat de la Corporation institua un procès aux récalcitrants et l'affaire fut soumise à la Deuxième Cour de District. Le juge Lea donna gain de cause à la municipalité.

Appel fut interjeté à la Cour Suprême qui vient de renverser le jugement du tribunal inférieur et condamner la Corporation à payer les frais du procès. Les contribuables qui ont payé la taxe insituellement probablement un procès à la ville pour se faire rembourser. Quant à ceux qui ne l'ont pas acquittée, ils seront affranchis d'un lourd fardeau.

Le jugement de la Cour Suprême repose sur les mêmes arguments que ceux employés par M. Solomon dans le discours qu'il prononça au Conseil et le protêt qui parut dans l'*Orléanais*, c'est-à-dire que l'ordonnance imposant la taxe, bien qu'elle semble tout d'abord basée sur un budget lu en vertu de la loi de 1850, est une violation, au moins indirecte de l'esprit de la loi. La Cour Suprême, se basant sur la même loi, a décidé que le Conseil élu en 1851, n'avait pas le droit d'imposer une taxe pour l'année 1850.

Mme Sontag.—Le premier concert de Mme Sontag aura lieu lundi prochain. Nous ne parlerons pas de l'admirable talent de cette cantatrice : il a toujours été au-dessus des plus enthousiastes éloges et il restera dans les traditions de l'art comme un modèle de perfection. Mme Sontag s'est entourée d'artistes d'une haute valeur et leur concours augmentera encore l'intérêt des brillantes soirées qui nous sont promises. Il nous suffira de nommer entre autres, Camille Urso, Alfred Jaell et signor Rocco.

Concert de Gottschalk.—Gottschalk nous fait ses adieux ce soir. Tous ses amis, tous ceux qui désirent une dernière fois lui exprimer leur admiration de son magnifique talent et rendre hommage au génie de l'artiste, se donneront rendez-vous à l'Odd-Fellows Hall. Il faut que les derniers souvenirs du pianiste louisianais lui soient doux et que loin de la patrie, au milieu des succès et des ovations qui l'attendent en Europe, il se rappelle encore avec émotion les courts instants qu'il aura passé avec nous. Ainsi tous, nous autres ses compatriotes et ses amis d'enfance, allons saluer de nos bravos le grand artiste qui dit une seconde fois adieu au sol natal. Hélas ! quand nous reviendra-t-il ? Plaise à Dieu que son dernier concert ne soit pas le chant du cygne. Plaise à Dieu qu'il nous revienne un jour chargé de couronnes et heureux de la gloire nouvelle qu'il aura conquise.

Pour la composition du concert de ce soir voir plus loin le programme.

Théatre d'Orleans.—La série des représentations à bénéfice commence jeudi prochain et cette première soirée est destinée à M. Lapierre. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de cet excellent et consciencieux artiste. Il a su, à force de travail, de zèle et d'application, conquérir dans le public de notre ville une légitime popularité, et il travaille avec succès à la conserver et à la justifier de plus en plus. Partageant avec M. Bordas le fardeau d'un lourd répertoire, il ne faillit pas à l'œuvre et rend chacun de ses rôles nombreux avec un soin et une intelligence qui témoignent de son amour de l'art. Sa volonté de bien faire et de mériter les applaudissements du public est si grande, qu'il arrive à surmonter la fatigue et à conserver la pureté et la fraîcheur de son organe, malgré les pénibles épreuves auxquelles le soumet un travail incessant.

L'occasion se présente aujourd'hui de donner à M. Lapierre une preuve non équivoque de nos sympathies : c'est pour nous un devoir de la mettre à profit. Quand un public éclairé comme le nôtre a affaire à un artiste de l'intelligence et de la valeur de celui dont nous parlons, il lui doit des encouragements.

Le bénéfice de M. Lapierre était d'abord fixé à lundi, mais le chanteur devant, demain, remplacer M. Bordas dans l'opéra de *Moïse*, la Direction a jugé à propos de différer de quelques jours la première représentation de *Guillaume Tell*. C'est, on le sait, l'ouvrage choisi par M. Lapierre pour son bénéfice.

Charbon.—Hier, en ouvrant un journal du Kentucky, nous avons vu que le charbon se vendait à Louisville à raison de 15 sous le baril. Ici il coûte plus de deux piastres !

Temperature.—Les journaux du Nord de l'Etat nous apprennent qu'il a fait dernièrement un froid rigoureux dans les paroisses supérieures.

Nouveau Mexique.—Il a été reçu dernièrement à Independence, Missouri, des nouvelles de Santa Fé. Les affaires étaient fort languissantes dans cette ville. Kit-Carson, Fletcher et d'autres voyageurs venaient d'arriver de la Californie. Ils avaient quitté Los Angeles le 2 octobre et avaient rencontré en route d'abord un convoi sous les ordres du lieutenant Whipple qui se dirigeait sur Santa Barbara, et ensuite la compagnie de dragons du capitaine Ewer qui se rendait dans les montagnes blanches.—Aubry et ses compagnons étaient arrivés à Tesco et n'avaient perdu que peu d'animaux.—M. James M. Smith, agent des Indiens Apaches est mort à Dona Ana. Sa famille réside à Washington.

L'Ericsson.—Les journaux de New-York nous apprennent que le navire calorique de M. Ericsson a coulé quand son chantier au pied de la 13e rue et se trouve à l'ancre, dans la rivière du nord, vis-à-vis Christophe street. On assurait que le voyage d'essai devait avoir lieu incessamment.

M. Paul Arpin.—Nous voyons avec plaisir que M. Paul Arpin, ancien rédacteur de l'*Abeille* et ensuite du *Courrier des Etats-Unis*, se disposait aux dernières dates à donner à New-York une séance littéraire. M. Paul Arpin, comme journaliste, comme littérateur et comme professeur, a occupé à la Nouvelle-Orléans une place trop éminente pour que le souvenir de son talent se soit effacé de l'esprit de ses nombreux amis qu'il y a laissés. Il a toutes les qualités requises pour fonder avec succès un cours d'histoire et de littérature, et si la population française de la cité impériale voulait utiliser son savoir et le fruit de ses longues et consciencieuses études, elle s'empresserait de créer une chaire et de la lui confier.—Voici, au sujet de la séance annoncée par M. Arpin, ce que nous lisons dans le *Républicain* du 23 janvier :

« Une solennité se prépare pour la population française de New-York. M. Paul Arpin, qui s'est acquis en France une réputation justement méritée comme professeur d'histoire, et en Amérique comme journaliste, donnera mercredi prochain, 25 janvier, au Stuyvesant Institute, une lecture sur Victor Hugo, d'après l'invitation de l'Institut Canadien.

« On a choisi un sujet admirablement choisi, et les circonstances dans lesquelles *Châtiments*, ce livre prodigieux, dans lequel l'illustre écrivain épanche la colère sans l'encourager ni la ravaler, sur Boileau lui-même, le classique austère, a écrit :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon !

[illegible]

EUROPE.

QUESTION D'ORIENT.

Le *Morning Post*, de Londres, publie l'article suivant, sur les dernières nouvelles de Constantinople et l'attitude générale de l'Europe :

« Nous avons des nouvelles de Constantinople du 18 courant.

« A cette date, le courrier porteur de l'ordre aux escadres combinées d'entrer n'était pas encore arrivé, et les escadres étaient toujours dans le Bosphore. D'effroyables tempêtes soulevaient la mer Noire et l'on avait déjà appris les sinistres de 30 bâtiments marchands. Il paraît que le courrier porteur des dernières propositions des quatre grandes puissances est arrivé à Constantinople le 13 décembre.

« Nous apprenons que, le lendemain, les ambassadeurs ont communiqué leurs dépêches à Reschid-Pacha, présentement ministre de répondre promptement et d'user de son influence auprès du divan pour obtenir son acquiescement au mode d'arrangement possible suggéré par les quatre puissances.

« Aux termes de la dépêche adressée simultanément par les gouvernements de France, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse à leurs représentants à Constantinople, ces représentants ont été chargés d'appeler l'attention du gouvernement sur les points sur lesquels il serait sûr de trouver les grandes puissances d'accord avec lui. Leurs suggestions ont été celles-ci :

« La Sublime-Porte devra, avant tout, déclarer que l'Autriche, la Prusse, la France et l'Angleterre n'ont pas trop présumé de ses intentions conciliantes en la croyant toujours animée du désir de terminer à d'honorables conditions le différend survenu entre elle et la Russie, et toujours prête à s'entendre pour cet objet avec les autres puissances. Le divan ayant présenté à l'esprit l'assurance donnée par la Russie à diverses reprises qu'elle ne veut pas de nouvelles concessions ni des droits de nature à blesser la souveraineté du sultan, doit se déclarer prêt à renouveler ses offres et à discuter les formes du rétablissement de la paix et du règlement de la question religieuse, à l'unique condition de *n'avoir à accéder à aucune des demandes qu'elle a déjà repoussées*, et conclure un arrangement pour l'évacuation des principautés. »

On a suggéré de plus un armistice et la nomination d'un plénipotentiaire turc qui aurait une conférence avec un plénipotentiaire russe sous les yeux des représentants des quatre grandes puissances, sur un point de territoire neutre à désigner, afin de traiter des conditions de la paix en obtenant tout d'abord des quatre puissances l'assurance que les conditions auxquelles la Porte pourrait se déclarer prête à traiter seraient également acceptées par la Russie.

« Telles furent les propositions communiquées le 4 courant au gouvernement turc. A leur réception il a été résolu de convoquer un divan le 29 décembre, mais sur les représentations des ambassadeurs relativement à l'urgence, la convocation a été faite pour le 18 décembre.

« Le 18, le grand divan s'est assemblé, et après une discussion longue et animée, il a été décidé que le ministère serait autorisé à répondre aux propositions des quatre puissances en ce sens : à savoir, que la Porte voulait bien négocier aux conditions suggérées par les puissances pourvu que les anciens traités entre la Turquie et la Russie ayant donné lieu à des disputes sérieuses, et abrogés actuellement par la guerre, *ne fussent pas renouvelés* que Vienne ne fût pas le territoire neutre sur lequel les négociations seraient suivies.

« Il a été signifié aussi que dans le cas où la Russie accéderait à ces termes et conviendrait de traiter sous les yeux des représentants des quatre puissances pour un nouveau traité de paix, la garantie des quatre puissances serait acceptée, en ce sens que les forces russes évacueraient les principautés immédiatement après la conclusion du traité.

« Après avoir reçu cette réponse, les ambassadeurs ont expédié la nouvelle à Vienne, où elle sera discutée, et, de là, selon toute probabilité, elle sera envoyée à Saint-Pétersbourg. Nous craignons de ne pressentir que trop bien l'accueil qui lui sera fait. Nous avons tout lieu de croire que le gouvernement du czar a fait clairement des communications aux cabinets de Berlin et de Vienne, exprimant la détermination de l'empereur de n'entendre à aucune proposition, à moins que des concessions considérables ne fussent faites à la Russie. En un mot, le czar maintient ses demandes de confirmation en sa faveur de tous les privilèges contestés, qu'il prétend avoir droit d'exiger, en vertu des anciens traités et la cession de nouveaux droits.

« Quand on considère que telle est la disposition du gouvernement russe et que la Porte ne consent à négocier qu'à la condition de ne devoir pas accéder à des demandes qu'elle a déjà repoussées, et qu'elle refuse de renouveler aucun des anciens traités abrogés actuellement par l'état de guerre, on n'a pas besoin de beaucoup de discernement pour découvrir que *tout doit s'attendre un complet insuccès de dernier effort des quatre puissances*. En conséquence, il devient important de s'assurer si les quatre puissances seront bien unies dans une opposition plus efficace à la Russie, opposition projetée immédiatement. Quant déjà que les puissances occidentales ont donné l'ordre à leurs flottes d'entrer dans la mer Noire, et que depuis quelque temps elles ont contracté des engagements plus intimes qu'aucun des précédents.

« C'est avec une grande satisfaction que nous apprenons que le comte de Pourtalès a reçu une mission extraordinaire ayant pour objet de resserrer davantage les relations entre les puissances occidentales et le gouvernement prussien. La marche de l'Autriche est un point qui, à présent, doit être ultérieurement déclaré. Nous pensons que cette marche sera déterminée en faveur d'encouragements à donner à la politique des puissances occidentales, parce que, quand on est grandes puissances agissent avec tant de promptitude et de fermeté, ces qualités parviennent souvent à obtenir de l'adhésion.

« Si nous considérons les constants préparatifs de guerre faits sur la plus grande échelle par le czar avec une activité sans relâche, et si nous réfléchissons aux trames vastes et profondément ourdies des intrigues depuis si longtemps étendues avec habileté sur l'Europe et l'Asie, si nous examinons les résultats déjà obtenus et si nous envisageons ceux à obtenir encore, nous concluons de tout cet examen que nous sommes à la veille de grands événements dans lesquels nous félicitons ce pays de la marche plus hardie qui va être suivie par notre gouvernement et de la ferme et durable entente qui subsiste entre l'Angleterre et la France. Il faut espérer que l'Autriche et la Prusse donneront un ferme encouragement, assez un appui sous le leur action.

« Nous pouvons être assurés que, si nous n'avons pas réussi dans nos longues tentatives, dans des négociations pacifiques, nous avons au moins acquis la connaissance approfondie de l'obstinée résolution du czar, et que pour le faire fléchir aujourd'hui, il devient de notre devoir d'employer les plus énergiques arguments. »

Le *Times*, organe répété des temporisations de lord Aberdeen, ne tient pas un langage sensiblement que celui du *Post*. Cependant, il publie un article qui, dans ses colonnes si longtemps ultra-pacifiques a toute la portée d'un manifeste belliqueux.

« D'ailleurs, les progrès de la guerre, les proportions prises par les hostilités et les préparatifs, les passions religieuses et nationales soulevées par cette querelle excluent toute idée d'armistice et rendent les négociations plus difficiles qu'en toute autre temps. Si l'empereur des Russes avait désiré la paix, il aurait eu de grandes facilités pour la faire, mais chaque jour qui s'écoule nous apporte de nouvelles preuves qu'il s'est servi du nom de la paix pour écarter ses antagonistes les plus redoutables, poursuivre l'exécution de ses plans et entreprendre au printemps des opérations décisives.

« Le gouvernement autrichien reconnaissant que ses espérances de pacification sont tardives et que le temps de prendre des mesures plus énergiques est venu, a publié dans le correspondance officielle qui s'écrit à Vienne sous les yeux des ministres, un article bien ressentant, dicté probablement par l'ambassade russe. Après avoir dit que les quatre puissances s'efforcent de rétablir la paix par des mesures pacifiques et par leur influence morale, le cabinet autrichien nie formellement qu'il ait pris une attitude menaçante ou moins amicale envers la Russie.

« Il déclare qu'il n'a pas le moins du monde renoncé à ses sentiments amicaux pour son voisin et allié, et qu'il n'y renoncera pas à l'avenir. L'article ajoute que l'amitié intime de ces deux deux grands monarques est la meilleure garantie de la paix du monde et des intérêts conservateurs en Europe. La publication à Vienne d'une telle déclaration en ce moment est, nous le craignons, une preuve évidente que la fraction indépendante du ministère autrichien est battue, et qu'on exercé sur elle une pression à laquelle l'empire affaibli ne peut plus résister.

« L'encre du protocole du 5 décembre était à peine sèche, que le cabinet de Vienne est déjà prêt à en renier l'esprit et à détruire l'influence que ce protocole aurait pu avoir sur la Russie. Nous n'avons plus rien à apprendre sur l'absence de foi de la cour d'Autriche. L'histoire est pleine de ses perfidies ; mais si, dans la conjoncture actuelle, l'Autriche est contraire aux intérêts généraux de l'Europe, et aggrave ainsi les résultats désastreux de cette guerre, elle peut être assurée que c'est son empire qui subira les plus prompt et le plus terrible châtiment.

« Dans le nord de l'Europe, la Russie déploie son influence avec la même activité, appuyée partout sur des intrigues dynastiques et partout opposée aux vrais intérêts et à l'opinion des peuples. Ainsi, nous apprenons qu'en Suède, le représentant de la Russie travaille de toutes ses forces à engager cet Etat dans la querelle, afin qu'il ferme ses ports, et au besoin la Baltique elle-même aux vaisseaux de France et d'Angleterre. Le Danemark étant [illegible], la Russie n'en vient opposé à l'influence de la Russie, qui lui a déjà pris la Finlande, et qui cherche à employer à son service, sur terre et sur mer, des hommes dont les aïeux ont servi dans les armées de Gustave-Adolphe et de Charles XII.

« Les Suédois et les Danois ont un immense intérêt à rester neutres, mais si la neutralité leur devient impossible, ils existeront certainement libres de lier. Une combinaison de leur nombreuse alliance avec les puissances maritimes. Le roi de Suède a reconnu, dans son discours, l'importance de la défense du pays, et nous espérons qu'il ne le trahira pas sous l'empire des conseils de la Russie. »

Le *Morning Chronicle*, considéré comme interprète de la pensée de lord Palmerston, s'exprime ainsi :

« Dans notre dernière édition, nous avons publié la fois importante que des ordres sont partis de Marseille pour prescrire à l'amiral français de retenir l'escadre russe à Sébastopol. Des instructions semblables ont été envoyées aux forces navales anglaises. Nous n'avons pas les moyens de savoir si la Russie se soumettra à cette mesure vigoureuse, rendue nécessaire par la violence de ses procédés.

« Si l'empereur Nicolas reconnaît l'exclusion temporaire de son pavillon de la mer Noire, il y aura plus de chances que son désir de la paix [illegible] et alors on pourra s'attendre à la fin des hostilités. Si au contraire la mission des flottes est suivie d'une déclaration de guerre par la Russie, il ne restera plus qu'à ouvrir les hostilités décidées [illegible]. »

Le *Daily News* donne déjà le contingent à employer par la flotte anglo-française contre la Russie :

« Une nouvelle flotte, dit-il, va être équipée pour le service de la mer Baltique. [illegible] et il n'est pas douteux que Sir Charles Napier aura sur la liste des bonnes destinées à la commander. Les relations actuelles entre l'Angleterre et la Russie exigent que nous soyons prêts à la fois au nord et au sud, sur la Baltique et sur la mer Noire. »

« Les escadres anglaise et française pourront frapper un coup sensible à Sébastopol ; mais il faudrait frapper un coup plus sensible dans la Baltique. Au printemps, l'Angleterre et la France pourront avoir à renouveler dans le golfe de Finlande, quelque chose comme le bombardement d'Acre.

« Sébastopol est la seule position tenable que les Russes aient en Crimée. Les alliés, une fois maîtres de la Crimée, fermeront hermétiquement le commerce d'Odessa et les ports secondaires d'une part et ceux de la mer d'Azof d'autre part. Nous tenons de très bonne source que le grand amiral russe ayant récemment inspecté la flotte de cinq dans la Baltique, a condamné la moitié des navires comme étant sans valeur.

« Il a été décidé que l'on construirait 30 vaisseaux de ligne à hélice. Sans doute une partie de ces bâtiments seront construits sur la Clyde ou la Tamise et une partie en Amérique ; mais il faudrait bien deux ans pour mettre en mer une pareille flotte, en supposant que l'argent ne leur manquât pas. »

Du côté de la France, les journaux sont en général moins absolus ; néanmoins, la *Patrie* nous apporte l'article suivant, qui est certainement à l'unisson de ce que, la presse anglaise a publié de plus vif.

« Nous sommes aujourd'hui bien en face de la solution des affaires d'Orient. Quelle doive être, *pacifique ou guerrière, on ira droit à elle* : toutes les décisions sont prises, toutes les résolutions arrêtées, et dans *le premier mois de l'année* qui va s'ouvrir, l'Europe verra ses vœux exaucés par le rétablissement de la paix, *ou ses intérêts énergiquement défendus par la force des armes*. La France et l'Angleterre ont resserré leur alliance en vue de ce double but, et elles se tiennent prêtes pour l'une ou l'autre éventualité.

« Le monde leur rendra cette justice qu'elles ont poussé aussi loin que possible la longanimité. Elles ont fait à la paix tous les sacrifices que comportait le maintien d'un bien aussi précieux ; elles se sont arrêtées à cette limite où sacrifier davantage serait compromettre les intérêts immenses qu'elles voulaient assurer.

« Aux actes provocateurs hostiles de la Russie, elles n'ont opposé que des actes empreints à la fois de fermeté et de modération. Elles ont pris, sans doute, la marche des événements, une attitude qui, tout en les mettant à même de protéger l'indépendance de l'empire ottoman et l'équilibre européen, laissait cependant la plus large part aux ouvertures pacifiques.

« Dans cette politique digne et conciliante, aussi éloignée de la témérité que de la faiblesse, la Russie aurait-elle vu une preuve d'hésitation ou de crainte ? Aurait-elle pu espérer désunir les deux grandes puissances occidentales dans une cause qui leur est commune, au point de vue de l'honneur et des intérêts ? Attendait-elle un autre signal qui rappellerait notre flotte à Toulon et la laisserait maîtresse d'abuser de sa force à la face de l'Europe inactive, contre le droit, l'humanité et la justice ? Nous ne sommes plus en 1840.

« Si elle s'est illusionnée à ce point, si elle a pu oublier que sous le règne d'un Napoléon l'honneur national n'aura jamais à souffrir, ce qui se passe en France doit servir à la détromper. La France veut la paix, mais elle la veut sincère et loyale avec tous ses avantages et toute sa dignité.

« La France a applaudi aux efforts de son empereur pour arriver à une solution pacifique comme elle applaudira à toutes les mesures qu'il croirait devoir prendre pour défendre son influence et son droit.

« Le temps n'est plus où la politique de la nation française sur les questions extérieures différait de celle de son souverain. La politique est une, ferme et décidée.

« Certes, si quelques défiances avaient pu subsister en Europe sur les intentions du chef que la France s'est donné par acclamation, elles ont depuis longtemps disparu. En restaurant l'ordre et l'autorité en France, c'est la sécurité que Napoléon III a assurée à l'Europe.

« Cette sécurité, toute sa politique dans la question d'Orient, a tendu constamment à la maintenir. Il a provoqué tous les projets d'arrangements ; il s'est prêté à toutes les mesures qui pouvaient éloigner la guerre : le moment est venu aujourd'hui non plus de délibérer, mais de résoudre.

« Une solution prompte, décisive, voilà ce que réclament les intérêts de la France et de l'Europe, tenus pendant si longtemps en suspens. L'Empire, c'est la paix, mais une paix honorable et honorée comme celle qui conservent à ce grande nation. Rappelons que cette belle parole du discours de Bordeaux avait pour corollaire cette phrase significative : Malheur à celui qui le premier donnerait en Europe le signal d'une collision sanglante, dont les conséquences seraient incalculables !

« La Russie se trouve actuellement en présence de ces deux termes : à elle de se décider. La France attend avec confiance, car elle sait que quelle que soit la solution, la conduite de son gouvernement sera conforme aux intérêts et à la dignité et de son influence. »

Le *Journal de Constantinople* s'exprime dans les termes suivants, au sujet de l'interruption des rapports diplomatiques entre l'Angleterre et la Perse :

« Par suite d'un différend grave, le représentant de la Grande-Bretagne en Perse demanda, dans une note énergique, une prompte satisfaction au gouvernement persan.

« Le schah semblait disposé à l'accorder, mais l'ambassade russe parvint, par ses intrigues, à détourner le gouvernement persan de la résolution qu'il aurait dû adopter à l'égard d'une puissance amie qui, exigeait une, ne peut observer avec indifférence les manœuvres dangereuses de la Russie en Perse. Le représentant de Sa Majesté Britannique à Téhéran dû se déterminer, après de mûres réflexions, à interrompre toutes ses relations diplomatiques avec la Perse. »

GEORGE PANDELLY CONTRE VICTOR WILTZ.

Quatrième Cour de District—Procès en Dommages.

Séance du jeudi, 2 février.

Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture des débats une foule considérable se presse aux abords de la cour, et témoigne, par son impatience, de l'intérêt que le public prend à cette cause.

L'huissier annonce que la séance va commencer. Le greffier appelle les noms des témoins de la défense.

Joseph Fernandez.—J'habite la Louisiane depuis 1782. J'ai connu Marianne Delha à mon arrivée ici. Ma maison touchait à la sienne. Les chasseurs indiens se réunissaient chez elle. Je demandai qui était Marianne et il me fut répondu que c'était une indienne. Elle demeurait chez M. Michel Dragon, marchand de nègres, à l'endroit où se trouve maintenant le magasin d'encan de M. Blache. J'ignore s'ils étaient mariés. Jamais j'ai jamais cherché à m'assurer de la couleur des cheveux de Marianne. Elle parlait l'indien avec les sauvages qui venaient chez elle. La fille de M. Michel Dragon et de Marianne Delha épousa André Dimitry qui vit encore ; ils eurent plusieurs enfants dont l'une épousa M. Pandelly ; c'est la mère de M. George Pandelly, le demandeur. Pendant les 72 ans que j'ai passés à la Louisiane, les membres de la famille ont toujours été considérés comme blancs ou descendants d'un blanc et d'une indienne. M. Michel Dragon possédait une portion de terre à la Baie St Louis, près de la rivière *Pergolin*. Il m'est souvent arrivé d'aller passer quelque temps chez lui. Il avait un beau verger, beaucoup de figuiers, sous lesquels un grand nombre d'Indiens se réunissaient d'ordinaire. Marianne Delha tenait une pension, mais donnait plus qu'elle ne vendait ; elle avait acquis une très grande habileté dans l'art de traiter avec les herbes. Sa fille parlait l'indien. Je ne saurais dire si Mme Dimitry, la grand' mère du demandeur le parle. J'ai 93 ans.

Contre examen—Lorsque je vins ici, en 1782, il n'y avait pas le quart du nombre actuel des esclaves, (je parle des nègres). M. Michel Dragon était le propriétaire d'un navire et importait des esclaves de la Guinée. J'ignore si M. Dragon faisait le commerce des langues fumées. Marianne Delha avait la peau d'une indienne, plutôt rouge que jaune. Il y avait près de la maison qu'habitait M. Marigny, un entrepôt appartenant au roi d'Espagne et où les Indiens recevaient en cadeau, des fusils, des liqueurs &c.—Les Indiens avaient peut-être un autre lieu de réunion que la maison de Marianne Delha, mais je ne sache pas que tel ait été le fait. Je n'ai pas connu un individu nommé Fabre qui demeurait dans la rue de la Levée, entre Conti et Bienville et servait d'interprète aux personnes qui traitaient avec les Indiens. J'ai connu un interprète qui était à la solde du gouvernement et demeurait au coin des rues Dauphine et Ste Anne. J'avais 8 ans près 8 ans lorsque je vins à la Nile Orléans. J'ai habité quatre ou cinq mois la maison qui touchait à celle de Marianne Delha. Je ne l'ai jamais connue sous un autre nom. Je changeai plus tard de demeure et la perdis entièrement de vue, mais on me donnait souvent de ses nouvelles. Je sais que Marianne était la mère de la femme qui vivait avec M. Dragon.

Manuel Prados.—Je connais les familles Dragon et Dimitry depuis 30 ans. Je suis né le 7 novembre 1792. M. Dragon père vivait à cette époque. La femme de Michel Dragon vivait également, il y a cinquante-deux ans. Mme Dimitry, qui existe encore, était alors très jeune ; je crois que c'est le seul enfant que M. Dragon ait eu de la femme avec laquelle il vivait. Ma mémoire n'est pas des meilleures, mais je me souviens de la personne qui, dit-on, était la concubine de M. Dragon. Une autre femme d'un âge beaucoup plus avancé habitait la même maison que lui. La plus jeune des deux est celle à laquelle madame Pandelly ressemble. Les détails se confondent dans mon esprit [illegible]...

Mme Josephine Lavie.—Je connais Mme Dimitry depuis 20 ou 25 ans. J'ai entendu dire par mon grand'père et mon père qu'elle est blanche, d'origine indienne. Feu juge Canon, qui était connu de mon grand'père, M. Durcy, lui demandait des renseignements sur plusieurs familles et surtout sur la famille Dimitry. M. Durcy répondit qu'il avait vu Marianne Delha lorsqu'elle arriva à la Nouvelle-Orléans, Delha dit qu'elle venait du Fort St Louis. "Quand je vis cette indienne, continua M. Durcy elle excita ma curiosité ; elle portait un jupon à grandes fleurs et un casaquin, et un tour des oreilles en forme de turban. Je demandai si elle était mariée et il me fut répondu qu'elle était accompagnée d'un homme. C'était une femme de taille moyenne ; sa tête était entourée d'un mouchoir madras, *en forme de turban*." M. Durcy ajouta que les Indiens étaient traités en esclaves et qu'on les vendait ; il avait eu un procès à ce sujet et avait chargé M. Grymes de le défendre. Mon grand'père (c'est le témoin qui parle) était le plus ancien Créole de l'Etat de la Louisiane. Je connais Mme Dimitry et ses enfants. Mon grand'père aurait maintenant 120 ans. M. Lelil, mon beau-père, était le parrain d'un des enfants de Mme Dimitry. On s'était adressé à lui au moment où des affaires de famille le forçaient de quitter la ville. Il a dit, en partant, que sa présence n'était pas nécessaire, car il y avait à la Nlle Orléans assez de personnes qui pourraient prouver que la famille Dimitry est d'origine indienne. Mme Dimitry est tout aussi blanche que moi.

Contre examen—Il y a vingt ans que la conversation dont j'ai parlé a eu lieu entre M. Canon et mon grand père. Mon grand père pouvait, à l'âge de 90 ans, lire les caractères les plus fins, sans se servir de ses lunettes. Il est mort à l'âge de 99 ans. J'ai fréquenté, pendant longtemps, la famille Dimitry. Je suis née à la Nlle Orléans, et j'ai de 38 à 39 ans. Je connais la famille Dimitry depuis plus de quarante ans.—Mon fils est né avant la guerre de 1812—15 et je connaissais la famille avant mon mariage. Lorsque j'étais en bas âge, j'allai chez elle avec la fille de M. Fernandez, un des témoins dans cette affaire.

M. Manuel Prados est rappelé. On montre au témoin un portrait. Il dit que c'est le portrait de M. Michel Dragon et que la ressemblance est frappante. Ce portrait est de grandeur naturelle et très beau ; il produit sur l'auditoire une véritable sensation. M. Dragon est représenté en costume d'officier espagnol : sa figure porte l'empreinte de la noblesse.

Octave Le Blanc.—Je connais les familles Dragon et Dimitry et M. Dimitry père depuis très longtemps. J'étais intimement lié avec lui à l'époque où il tenait un magasin en face de la Place d'Armes. J'ai connu Mr. et Mme Dimitry. Lorsque j'étais enfant, j'ai entendu mes parents dire que les Dimitry étaient d'origine indienne, (mestizos). Plus tard, je quittai la Nile-Orléans et lorsque je revins, j'appris que les droits des Dimitry étaient contestés. Je les ai toujours considérés comme mestizos et, sous l'ancien régime, on les considérait *mestizos* (descendant de blancs et d'indiens). En octobre dernier, j'ai accompli ma 78ème année.

Contre examen—Je suis né en 1781. Je n'ai jamais connu M. Dragon, mais j'ai entendu parler de lui. A mon retour à la Nlle-Orléans, j'avais de 19 à 20 ans. Je perçus le mariage des femmes et me présentais chez M. Dimitry toutes les fois que les devoirs de ma position, l'exigeaient ; c'est ainsi que j'ai fait la connaissance de la famille. Je ne me suis jamais beaucoup occupé de savoir si les Dimitry étaient blancs ou non. J'étais alors un jeune homme et ne pensais qu'à m'amuser. Lorsque j'entendis dire que les Dimitry étaient des gens de couleur, je n'avais pas plus de 30 à 35 ans.

(Ici les avocats de la défense offrent, à l'appui de la déposition de M. Le Blanc, le dossier dans l'affaire de Pauline et Joséphine Forstall contre Mr et Mme Dimitry. Les pièces prouvent que les témoignages n'ont pas établi que les défendeurs eussent du sang africain dans les veines.)

Joseph Blanche.—J'ai connu Michel Dragon dès 1792. Je connaissais M. Dimitry qui est mort il y a peu de temps. Je le connaissais depuis des années. Je fis sa connaissance à l'époque où il épousa la fille de M. Dragon. Je suis intimement lié avec M. Alexandre Dimitry ; c'est le fils de M. Dimitry dont je viens de parler. J'ai vu quelquefois la femme de M. Dragon, mais je ne me rappelle qu'imparfaitement sa figure ; elle était brune. Je ne me souviens pas de la couleur ni de la forme de ses cheveux. La famille Dimitry a toujours joui d'une bonne réputation. Lorsque j'avais 16 ans, j'entendis des personnes âgées dire que les Dimitry étaient d'origine indienne. J'ai maintenant 77 ans.

Contre examen—J'ai entendu dire, depuis le changement de gouvernement, que les Dimitry étaient des gens de couleur. Je n'ai vu qu'un moment Mme Dragon, mère de Mme Dimitry ; elle n'a pas fixé mon attention. Je n'ai jamais été chez M. Dragon.

M. Larue demande à la Cour de permettre au jury de se rendre chez Mme Dimitry, (grand' mère de M. Pandelly) et examiner ses cheveux.

M. Dufour.—Je ne puis croire que l'avocat de la défense songe sérieusement à ce qu'il demande. Je m'oppose à ce que le juri se transporte d'un côté et de l'autre pour se laisser influencer, mais je n'ai aucune objection à ce que l'on choisisse des experts qui seront chargés de se rendre chez Mme Dimitry et présenter ensuite à la Cour le résultat de leur examen.

M. Micou partage l'opinion de M. Dufour.

M. Larue maintient que ce qu'il demande doit être accordé. Mme Dimitry est paralytique et ne peut se présenter en Cour.

M. Roselius allait prendre la parole, lorsque 3 heures sonnent. La Cour s'ajourne à 5 heures de l'après-midi.

Séance du soir.

Le juge prend son siège à 5 heures.

M. Roselius démontre la nécessité de permettre au juri de se transporter chez Mme Dimitry. Il s'étend longuement sur les traits distinctifs de l'Indien, il y en a qui ne s'effacent jamais. Tel n'est pas le cas chez l'Africain, et tout homme peut s'en convaincre.

M. Dufour parle avec chaleur de l'inconvenance d'une semblable demande. Il félicite M. Larue de l'excessive modestie dont il a fait preuve en citant, à l'appui de ce qu'il avance, une décision qu'il a luimême rendue. En admettant que, dans les cas ordinaires, cette décision soit d'un grand poids, elle ne peut nullement s'appliquer au cas actuel. La Cour que présidait M. Larue juge les causes criminelles et, en tant qu'il s'agit des *faits*, le jugement de ce tribunal ne peut pas être soumis à la Cour Suprême. Mais ici, quelle que soit la décision du juri, appel sera interjeté à un tribunal dont le pouvoir s'étend également sur les *faits* et sur la *loi*. Les avocats de la défense veulent produire des témoignages que la Cour Suprême écarterait. Ces témoignages n'auraient aucune valeur. Je pourrais, ajoute M. Dufour, emmener en Cour une douzaine de servantes, qui sont de race africaine du côté maternel et dont les traits ressemblent autant que ceux de Mme Dimitry, aux traits distinctifs de l'Indien. Si les circonstances l'exigent, je le ferai.

(Les avocats de la défense offrent, comme preuve, le témoignage de M. Sebatier.)

Francis Michinard.—J'ai accompagné M. Roselius lorsqu'il est allé prendre le témoignage de Mme Angeline Sebatier. Je crois que M. Roselius a demandé à cette dame quel était le teint de MM. Montplaisir et Dragon. Je ne pourrais affirmer que Mme Sebatier ait dit, en premier lieu, que M. Montplaisir avait la peau noire. M. Roselius a demandé à Mme Sebatier des renseignements sur une femme du nom de Marianne. Il s'est servi indistinctement du nom de Marianne et de Marianne Delha. Je ne me rappelle pas qu'il ait prononcé, en cette occasion, le nom de Marianne Montplaisir. La Marianne dont Mme Sebatier a parlé dans le premier interrogatoire, est la même dont elle a parlé dans le second ; c'est la mère de Mme Dragon. Lors du second interrogatoire, Mme Sebatier a mentionné distinctement le nom de Marianne, comme étant la mère de *Françoise* Montplaisir. J'ai vu Mme Sebatier et sa fille. Elle m'a laissé examiner ses cheveux. Sa peau est celle d'une personne qui descend d'un blanc et d'une indienne. Ses cheveux sont droits et très gris. La fille de Mme Sebatier a la peau plus claire que celle de sa mère. J'ai vu bien des Indiens, des mulâtres, des quarterons et des nègres. La fille ressemble plus à une indienne qu'à un noir. *Je ne doute pas, d'après ce que j'ai vu, que Mme Sebatier soit indienne.* Elle n'a ni les traits ni le langage du noir.

Contre examen—La fille, à ma connaissance, a plus de 50 ans. [illegible] ... Je ne puis pas affirmer que M. Pas défy.

(La défense présente le témoignage de Constance St Jean, [illegible] janvier 1854.)

[illegible]

M. Dufour se propose de prouver contre cette [illegible].

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

HEURES DE PRISON.

Tel est le titre d'un admirable livre, digne pendant des Prisons de Silvio Pellico. Ces pages, pleines d'un sentiment de piété et de résignation qui sanctifie la plainte et la douleur, sont le testament de madame Lafarge. Celle qui les écrivit fut-elle, comme elle l'a soutenu jusqu'au bord de la tombe, l'innocente victime d'une déplorable erreur judiciaire ou la juste objet d'un supplice plus cruel cent fois que la mort ! Le sépulcre garde à jamais le mot terrible d'une énigme sur laquelle nous nous garderons de nous prononcer. Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas que ces fragments, puisés presque au hasard dans cette élégante liturgie d'une captive aux prises avec la souffrance et le désespoir, n'excitent chez nos lecteurs un ardent intérêt.

I.

Il était près de minuit lorsque nous sommes arrivés à Argentan. Je m'étais enfoncée dans l'angle de la voiture, espérant que la nuit me sauverait des indiscrets et des curieux. Je me trompais. A peine la porte de l'hôtel était-elle ouverte, qu'un monsieur est venu abaisser les glaces de la portière. J'ai cru que c'était quelque agent de la poste, chargé d'additionner les voyageurs, pour y trouver le prétexte d'*environné ou ses*, et je suis restée tranquillement blottie dans mon coin.

Le monsieur rentré, une servante s'en est allée mystérieusement frapper toutes petites coups aux portes des maisons voisines. Un garçon d'écurie, dont les sabots énormes éveillaient des échos sinistres sur le pavé, s'est dirigé du côté opposé, en donnant çà et là de grands coups de pied dans les portes. J'ai regardé la rue. La ville, naguère endormie, s'éveillait. Les volets s'entre-bâillaient doucement. Les serveurs criaient d'une façon sourde. Un mouvement sourd, j'ai vu une ombre se glisser à quelques pas de la voiture, puis deux, puis quatre, puis douze, puis vingt. Ces ombres, qui se parlaient par chuchotements, étaient, s'a bordaient, entraînant à l'hôtel et en sortaient pour y rentrer encore.—Madame, m'a dit Cany (1) s'approchant de la portière, nous sommes reconnues. Je vais prendre les postillons. Ne vous effrayez pas. Nous allons partir.

—Oui, partons. J'ai tant souffert depuis hier, que je ne sens pas la force de souffrir encore. Cany... j'ai peur !

Pour échanger ces quelques paroles, il avait fallu baisser les glaces. Le premier monsieur s'est avancé aussitôt, et, s'adressant aux gendarmes de façon à ce que je pusse l'entendre, il leur a dit qu'on avait allumé un sarment dans le salon de la poste, que j'y serais chaudement et qu'on les priait de me laisser descendre.

—Madame est malade, a répondu Cany assez brusquement. Elle restera dans la voiture.

Ce refus a fait murmurer le cercle d'ombres qui se mouvaient autour de nous, et qui allait toujours croissant.

—Eh bien, l'avez-vous vue ? a crié une voix au monsieur.

—Non, elle a un voile.

—Un voile ! le diable l'emporte !... Moi qui n'ai pas pu la voir lors de son procès !

—Que voulez-vous ? a repris une petite voix flûtée et argentine. Nous devions nous y attendre. Ces Parisiennes sont d'une impertinence sans égale. Si elle devine que ça nous ferait plaisir de la regarder, elle se voudra pas se montrer.

—Savez-vous ce qu'elle disait aux gendarmes ?

—La croyez-vous jolie, mon cher ?

—Avez-vous remarqué sa toilette ?

—Ma foi, messieurs, j'avoue que je n'ai rien entendu, et que je n'y ai vu que du noir.

—On dit qu'elle a le don de charmer les imbéciles, auxquels elle fait croire tout ce qu'elle veut.

—On le dit.

—C'est pour cela.... Ecoutez... Je vous en prie, aidez-nous au moins à l'entrevoir, s'est écriée une petite voix qui se penchait coquettement à mes lèvres.

Cany était furieux, Clémentine au désespoir. Ils pressaient le départ ; mais il n'y avait pas de chevaux à la poste. Il fallait attendre et souffrir.

Cependant, le groupe des premiers arrivés grossissait sans cesse, pressé, condensé, foulé par de nouveaux arrivants. Des femmes de faubourg, des ouvriers, des enfants, mêlaient leurs rudes voix aux voix douces des douces femmes de la société d'Argentan. Il fallait trouver vite, ou courir le risque d'être étouffé dans cette cohue grandissante. M. le Colonel, qui était rentré à l'hôtel, a reparu une lampe à la main. Ce n'a été qu'un cri pour saluer son idée, et chacun voulant l'imiter, chandelles, lanternes, bougies mises en réquisition, ont bientôt fait étinceler les glaces des portières.

C'était l'épouvantable cœur de l'orage qui me menaçait. Les hommes du monde s'avisent pas commencé à satisfaire leur cruelle curiosité, que les hommes du peuple, voulant approcher à leur tour, se sont mis à escalader le siège, le marchepied, la caisse et l'impériale même de la voiture.

En vain les gendarmes voulaient-ils repousser cet assaut, qui m'exposait à être écrasée sous les débris de la vieille calèche, dont les ressorts vacillaient et craquaient, comme si elle eût dû s'abîmer à tout instant. Le grondement menaçant de la foule couvrait leurs voix. Ils ne pouvaient, même plus se tenir aux portières.

Cany a tiré son sabre.

—A bas les moucharde ! à bas l'empoisonneuse ! c'est mise à barbar la multitude en fureur.

Jusque-là, j'avais subi les tortures de cette scène cruelle avec le calme d'une stupeur muette ; mais aux cris de Clémentine, à la vue de ces hommes qui allaient lancer leurs sabres à la tête des gendarmes, le courage m'est revenu. J'ai baissé les glaces, et, m'avançant dans le cercle de lumière que les lanternes projetaient autour de nous, j'ai fixé mon regard sur ces femmes qui criaient avec le plus de rage : « Venez ! » ai-je dit au lui ai dit : « Vous me demandez ? me voici... Que vous ai-je fait, pour que vous me fassiez tant de mal ? »

Cette femme m'a regardée.... et s'est reculée sans plus proférer un mot. Ses voisines ont fait comme elle, et les hommes, se groupant à quelque distance, le vide s'est doucement fait autour de la voiture.

Ai-je besoin de le dire ? les ombres à douces voix qui étaient arrivées les premières, les premières aussi s'étaient enfuies au moment du tumulte.

Rentrées à l'hôtel, et un peu remises de leur peur, je les voyais ouvrir toutes les fenêtres et les encombrer toutes.

Un jeune garçon était resté perché sur le siège. Quelques ouvriers lui ont crié de descendre. L'enfant n'a fait qu'un saut, et, se dressant sur la pointe des pieds, pour dépasser la portière de toute sa petite tête bouclée, il m'a dit :

—Si ça vous amuse de rester là en plan, madame, voulez-vous que j'aille aider le postillon à harnacher ses bêtes ?

—Va, mon enfant, mais prends ces bonbons pour ta peine, et reviens me dire adieu.

Je n'avais pas achevé que les deux tas de femme se pressaient à deux pas de la voiture s'est éloigné de dix. Dans quelques groupes, on disait qu'il était affreux de tourmenter ainsi une pauvre femme si contristée et si à plaindre. Dans d'autres, on demandait aux gendarmes si je n'avais besoin de rien. J'ai prié Cany de me faire apporter un verre de lait, et j'ai vu alors les mêmes femmes qui, quelques moments auparavant, voulaient me jeter à l'eau, m'entourer, me prendre les mains, me faire mille questions, mille amitiés, mille caresses. J'avais demandé un peu de lait ; il m'a fallu prendre des raisins, des châtaignes, des noix, une image bénite, une bague de plomb contre les atteintes de la foudre. Les hommes entouraient Clémentine, lui offraient mille choses à la fois, et voulaient tous se rendre utiles. Les uns raffermissaient les cordes des caisses ; les autres examinaient s'il ne manquait rien aux essieux. Ceux-ci bourraient la calèche de foin pour chauffer nos pieds ; ceux-là activaient les postillons. Enfin, lorsqu'il a fallu nous quitter, je ne sais combien d'adieux, de souhaits, nous ont accompagnés.

Seules, les ombres rentrées à l'hôtel s'étaient tenues à l'écart. Penchées sur les balcons, elles souriaient, coquetaient, se pressaient leurs lorgnettes, se consolaient de ne dévisager de loin, de ne pas m'avoir vue d'assez près.

L'esprit des vertus chevaleresques, qui semble éteint chez l'homme du monde, se conserve dans le peuple comme sentiment des vertus chrétiennes. Cela se comprend. Les malheureux sont frères.

II.

C'est à l'horloge de Villers-Helbo qu'a sonné l'heure impatiemment attendue de mes quinze ans.

Ma mère y avait passé l'hiver dans une solitude absolue ; et comme elle campagne l'hiver n'est animé que par l'attente du printemps, chaque après-midi, accompagnée d'une de mes vieilles mies, je m'en allais en plein champ interroger l'herbe et le bourgeon, l'insecte et le nuage, sur le retour plus ou moins prochain de l'avrillée et des beaux jours.

La nature, pour ceux qui l'aiment et qui savent l'écouter, a des oracles bien autrement sûrs, bien autrement clairvoyants que les prédictions d'almanach écloses au fond de dans la barbe constellée du vieux Mathieu Laensberg, Liégeois.

Quand la dernière neige est tombée, quand la terre dénouée sa ceinture de givre, tout ce qui dort se réveille pour prophétiser le soleil : l'azur de ciel s'attiédit et s'éclaire. Entre les feuilles mortes commence à surgir l'herbe fine, balançant à sa cime mille gouttelettes de rosée étoilées d'or. Des troupes de moineaux francs s'abattent dans les chaumes ; des bandes de pinsons se réchauffent sur les arbres. C'est alors que sur la lisière des blés où vient Jean Lapin se gratter la moustache, et qu'on fendu de ravin la violette hâtive exprime le cloche bleue, pour annoncer *fruit-été*, les matinées de printemps.

L'itinéraire de nos promenades ne variait jamais. Après avoir visité la pente du château, nous prenions à gauche un petit sentier qui longeait un bois, et qui s'en allait, tout étoilé, à la carrière du Coq-Jaspin.

Au delà du carrefour, deux allées se croisaient, bordées d'arbres. La première, caché entre deux talus tendus de ronces de ravins et de haies sauvages, descendait profondément, dans l'ombre, parmi des plants de sapins que l'été brillait de pauvres femmes, à l'instar... La seconde, qui serpentait, allait, de la vallée à l'autre rive, nous laissant remonter sur l'orée du bois, où un panorama champêtre se déroulait à perte de vue. Le village, la tribu bohême, l'horloge, etc.

[illegible]

Notre vie a des souvenirs qui reçoivent leur relief des grandes ombres qu'y projettent ses phases. Ces souvenirs n'éclairent d'abord que les yeux ; plus tard ils frappent l'imagination et commandent à la pensée.

Il y a bien loin, hélas !.... bien loin d'ici à la patrie de mes quinze ans.... bien loin de mon berceau à ma tombe ! Cependant chaque détail de la scène que je vais raconter m'apparaît aussi clair, aussi distinct que si je la revoyais encore.

Ma mie installée à sa meule, j'étais rentrée dans la petite haie des garennes. J'allais, je venais, je faisais presque autant de pas que de pas. J'aurais voulu contempler, une à une, les mille petites merveilles qui éclataient à mes regards. Ma course menaçait de s'éterniser, quand, dépassant un dernier coude du sentier pour arriver enfin au carrefour, je le vis envahi par une famille de mendiants bohémiens.... Je m'arrêtai d'abord ; puis j'avançai un peu.... Oh! ce tableau, que cent fois j'ai revu en rêve, sera toujours présent à mon souvenir....

A l'entrée du chemin creux, et d'un talus à l'autre, une natte bariolée avait été tendue. Des ronces nouées par un jonc servaient d'arc-boutant à la voûte, et le poids du tapis, faisant plier les tiges, imprimait à cette tente un balancement régulier et doux. A droite, trois garçons dormaient, enroulés les uns contre les autres, comme une nichée de louveteaux. A gauche, au milieu d'un fouillis de guenilles de toutes couleurs, une mère jeune encore allaitait deux enfants bizarrement langés. Une fillette de mon âge, accroupie sur ses talons, tressait ses cheveux en chantant ; une autre femme glanait du bois sec dans les saules, et, en arrière, un homme ravivait le feu sous un chaudron de cuivre porté sur trois pieux.

Tandis que je restais interdite et quelque peu effrayée de la rencontre, les bohèmes ne semblaient même pas s'apercevoir de ma venue. Ils étaient là comme chez eux, avec le ciel pour toit, et le monde entier pour patrie. A mon tour je me sentais pour eux d'une race étrangère, et mon cœur ne leur disait pas : « Mes frères ! » comme il l'aurait dit à d'autres malheureux.

J'ai peur de ces débris de nations qui ne survivent ainsi à travers les siècles. Sont-ils bénis ou réprouvés ? gagent-ils le débit de ce reconstituer encore, ou sont-ils condamnés à s'éteindre dans la dégradation et l'oubli ?

Pour rejoindre ma mie par la ruelle à mi-côte que nous prenions chaque jour, je n'avais qu'à traverser le haut du carrefour Jacquin, et à laisser la tribu bohémienne à ma gauche. C'est à quoi je me décidai en pressant le pas.

J'avais déjà atteint la jolie allée, quand une vieille femme, que je n'avais pas encore aperçue, vint à moi, et, portant brusquement sa main à ma mante, me saisissant le bras d'un geste impérafif, elle s'écria d'un ton d'inspirée :

—Quand le père ne chante plus sur le rebord du nid, dans le nid la couvée souffre et se languit.... Le premier deuil est comme la première neige, bien d'autres la suivent.... Entre le premier jour d'hiver et le dernier, qu'y a-t-il ?

La vieille s'arrêta, m'interrogeant de toute la fixité de ses grands yeux caves et noirs.... J'étais glacée.... Elle reprit :

—Oui, qu'y a-t-il ? Il y a des jours qui ne sont ni des jours de printemps, ni des jours d'automne.... Ce qui commence s'achève.... Hiver dur, moisson mûre.... malheur long, haut renom....

Sans rien comprendre à ces phrases paraboliques, aussi m'effrayaient ; mon cœur battait lourd, comme dans la suite je l'ai senti battre aux approches des grandes douleurs.

La sybille tenait une baguette de noisetier, dépouillée de son écorce, à l'exception d'une bande qui s'y enroulait en forme de serpent.

Au moment où j'essayais de m'enfuir, elle me prit par la main, l'ouvrit grande au soleil, en suivit les lignes du bout de son bâton, et, sans daigner s'apercevoir de mon trouble, elle continua ainsi :

—Le soleil ne se couche pas où il se lève....

Si la ligne de vie est longue, à deux endroits je la vois tranchée comme par la serpette du troène.

Je repris un peu de courage, et je dis :

—La ligne de vie est longue ; est-ce à dire que je vivrai longtemps ?

—Les chemins plantés de croix vont loin.

—O mon Dieu !... ma faudrait-il quitter la France ?

—Il n'y a pas loin de fortune à misère, de bonheur à désespoir.... Après les chaînes d'or, les chaînes de fer.... ou la prison commence, la patrie finit.

—Laissez-moi, m'écriai-je épouvantée, c'est assez.... vous parlez comme Cagliostro.... par pitié, laissez-moi.

La bohémienne ne parut pas même m'entendre, et regarda ma main plus attentivement encore.

—Longue vie, longs orages.... Lignes de vie et de mort, courant parallèlement, l'une au bonheur, l'autre au néant....

—Vivrai-je au moins jusqu'à trente ans ?

—Les saisons, dans leurs désirs, y voient aussi clair que les fous. Ils aiment tous la jeunesse, et cependant écoutez bien : soleil d'été mûrit la foudre,—soleil d'automne mûrit les fruits.

Ma frayeur redoublait. Je voulais retenir mes larmes ; elles éclatèrent en sanglots.

Ma douleur parut un compliment pour la vieille Gypsy. Adoucissant alors son regard fauve et sa voix métallique, elle se mit à chanter quelques couplets rhythmés dans une langue étrangère ; puis elle fit tourner sa baguette sur ma main, et, coupant une petite branche de la haie, elle me la présenta en disant :

—La épine fleurissent.....courage..... le malheur fleurira aussi.......

La haute raison de ma mère m'intimidait. Je n'osai lui confier mon aventure. Ce fut dans le cœur de mon grand père que je courus en déposer le récit.

Le bien aimé vieillard se mit à rire, et, par déduction carré, Clémentine, mit en cause... Par son regard : « Bien sur au moins, grand père, lui dis-je en se couvrant de baisers, vous ne me croyez pas condamnée à des malheurs épouvantables ? »

—Non, ma fille, et, si tu le permets, je vous conjure de voir en toi une enfant gâtée, plutôt qu'une victime. Rassure-toi ! j'ai de bonnes raisons : ta grand'mère a été heureuse, ta mère et tes tantes ont assez de bonheur aussi pour en répandre autour d'elles. Quels malheurs aurais-tu donc à craindre, à part les deuils inévitables de la vie et ces petits chagrins que se rêvent les jeunes filles, pour se donner le plaisir de pleurer ? Et qui le croit que cette vieille sorcière ? Elle voyait le château à dix pas d'elle, et, ta main dans sa main, elle a voulu recommencer les prédictions de Cazotte. Elle t'a traitée en grande dame d'autrefois, sans se douter qu'en ta qualité de bourgeoise d'aujourd'hui, tu n'as pas de révolutions à redouter.

—Et ces orages, ces croix, ces épines, qu'est-ce que cela veut dire ?

—Ces croix et ces épines demandent du pain et un abri. Voilà tout. Je vais envoyer à cette sybille la rusée sibylle, et lui faire ouvrir une grange...... et demain elle sera trouvé, un orage qui te promettra la richesse, la puissance et la félicité.

Les paroles de mon grand-père me parurent plus sensées que les sentences de la bohémienne. J'y crus ; seulement, comme j'avais quinze ans et de l'imagination, je piquai la branche d'épines sur le premier feuillet de mon album, et j'écrivis dessous un vers admirable de Schiller, dont je ne me souviens plus.

Plus tard la petite branche et l'album ont reposé six mois sur ma table à écrire de Glandier.... Plus tard, hélas ! album et oracle ont été vendus à la criée, avec mes pauvres dépouilles, au profit de je ne sais qui......

III.

Ce soir, comme Basson (1) ouvrait la fenêtre pour renouveler un moment l'air de ma cellule, un moineau frileux, en quête d'un gîte pour la dure saison, est venu se réfugier au coin de mon feu.

Le pauvret avait ses plumes saupoudrées de frimas. Il ne sautait que d'une jambe, ne volait que d'une aile.... Je l'ai tout de suite déclaré mon hôte, et, reculant doucement ma chaise, j'ai essayé de lui faire comprendre qu'il est à se regarder chez moi comme chez lui.

D'abord il a avancé d'un pas pour reculer de deux. Puis il a fait deux fois, en volant et d'un air effaré, le tour de ma chambre, s'est blotti dans les rideaux de mon lit, s'y est mal trouvé, est revenu vers la cheminée, et, apercevant quelques miettes de pain que j'y avais semées, il en a fait bien vite sa petite réfection. Ensuite il m'a regardée pour s'assurer sans doute si j'étais disposée à lui servir de Providence ; et, après avoir bien vu que c'était moi qui devais être sa ménagère, il est allé se nicher sous la plaque du foyer en véritable sybarite très décidé à prendre ses aises et à oublier les bons coins.

Pauvre petit moineau, qui viens chercher ton salut à l'ombre de mes grilles, ah ! sois le bienvenu.... va, si je vis jusqu'au printemps, je te renverrai parmi les tiens avant même que tu songes à me quitter pour tes amours et ton nid.... Je te renverrai.... mais ne pars pas....

IV.

Aujourd'hui, pendant que Basson faisait mon lit et que sœur Philomène (1) égrenait son chapelet à l'écart, je me suis approchée de la fenêtre.

La nuit mêlait déjà ses brumes nacrées aux nuées houleuses d'un jour pluvieux. Quelques flocons de neige volaient dans l'air, et chaque fois qu'un de ces blancs papillons de la mort se heurtait à mes carreaux, je le voyais s'évanouir peu à peu, et ne laisser qu'une larme à la place où il était posé.

Tout à coup, la cloche de la prison a retenti lourdement, coupant le silence de notes graves et plaintives, sans autre lien d'harmonie entre elles que le dernier frisson de leur dernier soupir. Une croix de cuivre portée par des mains invisibles et vacillantes, a traversé le cloître qui mène à la chapelle. Comme un météore de deuil et de pardon, un prêtre en surplis suivait de près la croix, et, à quelques pas derrière lui, s'avançait une pauvre bière entourée de détenues qui pleuraient.

Dieu venait sans doute d'ouvrir à une douleur et de gracier une âme.... J'ai salué de mes larmes le lugubre cortège, et me tournant vers sœur Philomène, je l'ai priée de me dire l'âge et le nom de l'heureuse morte qui passait.

—C'est une mère de cinq enfants, m'a-t-elle dit, venue ici pour avoir volé, je crois, quelques sacs de pommes de terre. Je ne sais pas son âge. Elle était entrée dans la ville de douze mois, mais l'impatience lui a brûlé le sang, et elle est morte de sa joie.

—Pauvre folle ! Ses enfants pourront-ils, du moins, venir reconnaître sa tombe dans le cimetière de la prison ?

—Le cimetière ? la prison n'en a pas. Lorsqu'une de nos femmes meurt, on la porte à l'église, et ensuite on va la déposer dans un petit cachot réservé à cet usage, derrière le chemin de ronde.... Puis, le soir, on vient la enlever dans un sac, et on l'emporte à l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine, où les étudiants la dissèquent....

—Pour ne pas empêcher de mourir, n'est-ce pas ?

—Non, certainement ! s'est écriée Basson en colère ; pour notre agonie.....car il faut vous tout dire, madame, et, vivantes, nous ne valons rien, mortes, nous ne servons plus ici qu'à... à beaux jeux du cimetière.

Sœur Philomène a imposé silence à Basson, qui est sortie avec elle, en grondant.

Restée seule dans ma cellule, je me suis sentie froid à l'âme.... Tout mort.... Jusqu'à la mort, tout est donc horrible ici ?

(1) Une des sœurs chargées de veiller à la [illegible] de la prison.

(1) Les prisonnières qui remplissent un service [illegible] de servante de madame Lafarge et de sa garde-malade.

DECOUVERTE IMPORTANTE

Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de

Amer de Mécklumore pour la purification du sang.

Cette agréable liqueur, qui donne une si bonne haleine, et contribue si éminemment à faire renaître les forces, peut être achetée chez nous en n'importe quelle quantité, en gros ou en détail.

Toutes les dames, les chanoines et toutes les familles de notre ville devraient l'employer.

Venez chercher une bouteille.

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangements avec les propriétaires, nous serons toujours en fort approvisionnement de cette liqueur et pourrons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par douzaine ou par demande aux plus bas prix de la vente en gros.

Plus de 1,500 Apothicaires vendent aujourd'hui ce nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles auraient grand tort de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans.

REVALENTA ARABICA.
De Barry Du Barry & Cie, à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Warner.
Bonn, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des aliments—à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, les hémorrhoïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.

J'ai la conviction que la Revalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques.

Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le gonflement après les repas, le mal de cœur et vomissements pendant la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.

Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez
F. P. DUGONGE.
No 38, rue de Chartres, N. O.
Et chez Z. GERMAIN,
No 127, rue Royale.

N. B.—Cette Farine convient partout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible. 24 nov—6 m

LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
MEDECINES GRAEFFENBERG.

LES MEDECINES GRAEFFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les recommandent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer *gratis*, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 80 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi.
J. WRIGHT & Co.,
151, rue de Chartres.

Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 25 jan—1an

R. R. R.
AUX PLANTEURS.

LES planteurs n'auront pas besoin de pharmacie, s'ils ont chez eux un approvisionnement de R. R. R.— Un homme et même un enfant peuvent prendre, sans danger le R. R. R.

Maladies subites.

Si l'un de vos nègres tombe subitement malade dans la nuit, administrez-lui une cuillerée à café de Ready Relief de Radway, les progrès du mal seront arrêtés et il ne tardera pas d'être guéri.

Le R. R. R. guérit le choléra, les fièvres bilieuses et malignes, la fièvre typhoïde et toutes les maladies contagieuses.

Vers.

Quelques gouttes de Ready Relief de Radway, prises en se levant, chasseront les vers. Il n'y a pas de vermifuge qui puisse être comparé à ce remède.

Paralysie.

Si vous avez des nègres paralytiques et dont le mal est impur, administrez-leur le R. R. R. et vous serez frappé du changement qui s'opérera en eux.

Les nègres robustes

Trouveront du plaisir à boire le R. R. R., parce que le goût en est agréable et que le médicament les soulagera presqu'instantanément.

Liniment.

Une cuillerée de R. R. R., mélangée avec une once d'huile d'olive ou de grand de couleur, formera le meilleur des liniments pour les ulcères, les brûlures, les entorses, les enflures, &c.

Les hommes et les femmes

Dont les organes sont faibles recevront ainsi la force qu'ils emploient le R. R. R.

Scrofules.

Le R. R. R. guérit, en peu de temps, les scrofules. Les personnes rachitiques et atteintes de maux causés par le mercure.

Boites pour les planteurs

Contenant un assortiment des remèdes, un livret enseignant la manière de s'en servir. Prix—$31 25 la boîte, ce qui est une économie de 25 pour cent sur les prix de détail.

A vendre par JOHN WRIGHT & Co., agents
151, rue de Chartres, N. O.

Les planteurs qui désirent une boîte de remèdes, auront les informations, sont priés de s'adresser au Dr John Radway, No 100, rue du Camp N. O.

MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de Receveur du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

GUANO.—Le Gouvernement Péruvien a, par suite des frets, de 20 à 25 0/0 plus élevés que les années précédentes qu'il est obligé de payer, donné ordre à ses agents dans cette ville, MM. Castillo & Harris, de hausser le prix du guano, etc. *Voir plus loin le tarif des prix.* 21 janv—6t

LIVRES DE COMMERCE
POUR LA CAMPAGNE, CHEZ
NORMAN
14 RUE DU CAMP. 14

Les marchands de la campagne achetant des Livres de Commerce soit pour leur propre usage ou pour la vente, trouveront chez NORMAN l'assortiment le plus grand, le meilleur et le plus varié qui ait jamais été offert en cette ville, à des conditions très favorables. 2 fev—3t, if camp

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

Nlle Orléans, 1er février 1854.

Un versement (le Sème) de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être fait à ce bureau lundi, 3 avril prochain.

A l'assemblée qui a eu lieu le 24 janvier 1853, les actionnaires ont fixé les époques suivantes pour la balance des versements, savoir : le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi d'avril 1855 [illegible].

Avis est donné aux actionnaires que conformément à un règlement adopté par la Direction il sera chargé un escompte de huit pour cent par an à tous ceux qui feront, avant les époques fixées ci-dessus, les versements ci-dessus ou en partie de ces versements.

Par ordre de la Direction.
BENJ. F. FLANDERS,
Secrétaire.

1,724,750 CIGARES DE LA HAVANE, 65,175 paquets de Cigarettes,
26 Pierres à filtrer,
294 balles Tabac de la Havane et du Mexique,
100 boucauts de Riz,
21 caisses Sucre de la Havane,
252 sacs Cacao de Guayaquil et Para,
175 barriques Vin de Catalogne,
137 barils et pipes vin Malaga, Oporto et Xerez,
200 sacs Amandes douces d'Ivica,
400 damejeannes Amandes sans coque,
16 pipes Genièvre de Hollande,
260 rames pap er pour cigarettes,
100 balles Bouchons,
7 sacs Cumins,
9 do Graine d'anis, 12 do Garbanzos.
A vendre par B. VALLS,
73, rue des Magasins

SCOTCH ALE—100 barriques en quarts et pintes, en débarquement du navire anglais British Lion, venant de Glasgow et à vendre par
O VALETON & Co,
25, rue Tchoupitoulas

PORTER ET ALE DE LONDRES—100 barriques porter de Londres, 100 idem d'ale de Londres, de la marque R. B. Byass, en magasin et à vendre par
O VALETON & Co,
25, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE CERISE—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par
O VALETON & Co.,
25, rue Tchoupitoulas

RAISINS FRANÇAIS—50 boîtes raisins français en bon état, à vendre par
O VALETON & Co,
25, rue Tchoupitoulas

CONSERVES DE LA HAVANE—50 boîtes de 12 pots chacune fruits assortis, 20 boîtes 12 douzaines chacune et de petites boîtes de pâte et gelée, à vendre par O VALETON & Co,
25 rue Tchoupitoulas

ON désire louer une SERVANTE pouvant faire à manger et blanchir pour une personne. S'adresser au No 138, rue Dauphine.

Aux Médecins et Pharmaciens—Une chance rare. Une pharmacie en bon état, à vendre. Elle est placée dans le quartier le plus fréquenté du deuxième district. Pour un médecin ou pharmacien qui parle les trois langues, c'est une bonne affaire. S'adresser à MM ALEXIS & LEVIS, pharmaciens, encoignure Royale et Bienville. 24 jan—1m

ED. FEDIEBEAUX,
42, rue de Chartres—au-dessus de Barraud,
VIENT de recevoir par le navire Wurtemberg, des chapeaux paille et crin, leurs nouveautés, capotes et articles de printemps.
A voir maintenant—Drap et robes assortis.

Volé ou Perdu.
UNE traite de $5,175, datée le 11 janvier 1854, à trois mois de date, tirée par William Kay sur la maison Edward H. Pourby & Co. et endossée par lui. Le public est prévenu de ne pas acheter ou négocier la dite traite. Je donnerai une récompense libérale à la personne qui me la rapportera.
E. WILSON,
No 16, rue de l'Esplanade

EN débarquement du brick Arlier, venant de Bordeaux—
100 barriques vin rouge de Bordeaux pour famille et à vendre par
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

EN magasin et à vendre par les soussignés—
25 barriques Vieux vin rouge pour famille ;
100 barriques vin rouge bon ordinaire ;
25 barils Haut Sauternes 1re qualité ;
15 do 24 do 2me qualité ;
25 demi-jeannes diverses marques vieux Jack Brandy, Bourbon whiskey et Gin de Hollande ;
4 balles bouchons ;
25,000 bouchons polonés ;
2 paniers bouchons [illegible]
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

ATTENDU par le navire Jean-Dunning, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—
60 barriques vin rouge bon ordinaire ;
[illegible]
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co.

CHARBON de Bordeaux, en consument à la sortie, [illegible]
A. CARRIERE,
25, Vieille Levée.

40 barriques vin rouge St Emilion, 20 demi barriques [illegible]

10 [illegible]

Ventes par MM. Beard & May.

4 février—Succession de Mme F. Estinac—Terrains pour bâtir dans la rue Magasins, [illegible] dans la rue Apollon, Bacchus, Miro, Calliope, Thalie, Erato, pour causes de dépôt. Succession de Lewis Atkinson.—Terrain vague dans le 4me district.

8 février—Succession de W. H. Wright—Propriétés dans le 1er et le 4me district et actions et comptes.

11 février—Succession de F. Barthe—Nègres accoutumés aux travaux de briqueterie et de moulin à brique.

17 février—Succession de Patrick Sevenson et sa femme—Propriétés à l'encoignure Erato et Magnolia, 1er District—Succession de Caroline M. Jenkins : maison dans la rue du Camp, 4me district.

15 février—164 nègres d'habitation, de prix.

16 février—Succession de W. H. Genn—un terrain compris entre les rues Jacob, Solis, Clio et Erato.

18 février—Succession de Catherine Eich—Terrains dans la ville de Jefferson—Grand terrain et maison en briques dans la rue Robin.

Succession de Frederick Mertz—Deux terrains dans la ville de Jefferson—Propriétés à la Nile-Orléans et dans la ville de Jefferson, pour effectuer un partage entre les héritiers Justin Anthony Armitage et sa mère défunte, Emilie Pauline.

25 février—Succession de Wm Berkley—Terrains meublés à l'encoignure des rues Hercule et Melpomène.

Succession de Mme Jane Barnard—Terrains aux coins des rues Magasins et St-Joseph.

Pour plus amples détails, voir les annonces.

Les amateurs de plantes, ne se réfèrent sont avis, verront que MM. J. L. Carman & Co., encanteurs, offriront en vente, aujourd'hui, à 11 heures, à l'Arcade de Banks, une grande variété de plantes et arbustes.

Le brick suédois ARKEN, capitaine C. J. Bertin, venant de Bordeaux, est en débarquement dans le 1er district. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis dans les cinq jours qui suivront le présent avis, et de venir recevoir leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
PAUL JUGE FILS & Co
31 janv 27, St Louis

AVIS.

Ni le capitaine ni les consignataires du brick suédois Arken, de Bordeaux, ne seront responsables d'aucunes dettes qui pourraient être contractées par l'équipage dudit brick. PAUL JUGE FILS & Co
31 janv 27, rue St Louis

Le brick français JEUNE ALBERT, venant de Bordeaux, est en déchargement en face de la rue du Maine. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours de cette date, sinon leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.
A. CARRIERE,
31 janv 25, Vieille Levée.

Ni le capitaine, ni le consignataire du brick français JEUNE ALBERT ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire.
A. CARRIERE,
31 janv 25, Vieille Levée.

CHAMPAGNE VERZENAY,
DE BILLICART SALMON.
M & J B WALTON,
12, Nouvelle Levée, et 12, rue Tchoupitoulas,
Seuls agents pour les Etats du Sud.

125 paniers en débarquement du navire George Thomas, du Havre. 3 fev—7

SUCCESSION DE
GIUSEPPE FRAPOLLI.

LES créanciers de la succession de feu Giuseppe Frapolli sont requis de présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours à M. Z. Latour, avocat des administrateurs de la dite succession, à son bureau, No 7, rue St-Pierre, Maison Pontalba.
3 fév—10

Droguerie, Verrerie, Poterie, &c.

LE soussigné reçoit en ce moment : Des fioles rayées de toutes grandeurs de 1 gros. à 5.

De blanches carrelées, do de
Jarres et bocaux verre blanc, de toute grandeur,
Pots en terre, fayence et porcelaine do do
Bassins catheters, blancs et jaunes,
Capsules à évaporer, en porcelaine française,
Creusets de Hesse, de la contenance de 1/2 à 2 gal.
Pâte de jujube, pâte caprice, &c.
Aussi :—Presse à tuber, filtres de Clark,
Suspensoirs de toute qualité,
Bandages elysoppompes, clysoirs,
Tubes en caoutchouc, brosses de chirurgien,
Parfumeries, &c. &c. H BONNABEL,
3 fev enc. Natchez et Tchoupitoulas

ON a besoin dans une pharmacie d'un commis parlant anglais et français et bien recommandé.—Pour plus d'information, s'adresser à H. Bonnabel, encoignure Natchez et Tchoupitoulas. 3 fev

CANNES OTAHITI pour plant, à vendre par le soussigné.
H. BONNABEL,
3fv Encoig. Natchez et Tchoupitoulas

$20 de récompense.

PARTIE samedi le 10 janvier dernier, la négresse ANNY, âgée d'environ 20 ans. Elle est de petite taille, yeux vifs, peau noire et d'une démarche vive. Ses mises est ordinairement assez soignée. Cette négresse a été achetée dernièrement à l'encan des héritiers David, de Gretna, et on suppose qu'elle fréquente ce voisinage. S'adresser No 13, rue Conti, et la récompense ci-dessus sera payée à qui la ramènera. 3 fev—8

MAQUEREAUX—200 barils maquereaux No 3, et 100 demi barils do, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

MORUE—50 surons Caracas et 10 caisses Manille, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

VIN rouge de Bordeaux—200 barriques et 500 caisses, en débarquement, en entrepôt et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

LITHARGE—50 barils extra rouge, 50 barils litharge, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

VITRES—500 caisses vitres françaises et vitres de Waterford, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29 Vieille Levée

GENIEVRE de Hollande—10 pipes de la marque célèbre "Scheidam", en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—60 paniers bouteilles vides, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29 Vieille Levée

PRUNEAUX—50 barils pruneaux, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
31 janvier 1854.

M. O. J. TISDALE a été nommé trésorier de cette Compagnie en remplacement de P. N. Wood, démissionnaire, ladite nomination devant avoir son effet à partir du 1er février 1854.
JAMES ROBB, Président.

DEMANDE—Un Monsieur, sa femme et son frère désirent trouver deux bonnes chambres et leur pension dans une famille française.—On préférait que l'anglais ne fut pas du tout parlé dans la maison. S'adresser par lettre ou autrement aux soins de M. Robertson J. McDonnell, 75, Poydras.

DEMANDE D'UN ECONOME.

UN homme actif, bien entendu dans l'exploitation d'une habitation et ayant l'habitude de conduire des nègres, trouvera à s'employer d'une manière avantageuse et permanente en s'adressant à
A. DELPIT, 16, rue St-Louis.
Inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations. 1fev

NOUS offrons de vendre 19 beaux nègres de la Caroline du Sud, tous élevés sur la même habitation. On les vendra tous à l'amiable à des conditions libérales.
J. A. BEARD & MAY.

Mme BARON, Accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite respectueusement la confiance des dames de la Nouvelle-Orléans. Une expérience de 18 années et les certificats les plus honorables, telles sont les garanties qu'elle peut offrir aux familles.—Elle donnera des consultations pour les maladies des femmes et des enfants, de 1 à 3 heures, à son domicile, No 149 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot.

NOUVEAU RABAIS.

TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises sèches à bas prix seront bien aise d'apprendre qu'à dater de ce jour nous faisons un NOUVEAU RABAIS sur toutes nos marchandises. Entre autres soieries à carreaux à 60 cents la verge.
U. LAROUSSINI & Co,
Maison Rouge, sur la Levée,
27 jan près le marché aux légumes

AVIS.

S. V. BARRETT & Co. ont transporté leur magasin au No 89, rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Poydras et Lafayette, où ils continueront [illegible]

Etrangers et Citoyens.

LE soussigné a l'honneur de vous annoncer qu'il a maintenant à vendre
Au No. 72, rue du Camp :
Un fort stock de choix de
Beaux bijoux,
Diamants,
Montres,
Chaînes,
Argenterie et
Argenterie plaquée,
Ornements de cheminée et
Articles de fantaisie.
Qu'il vendra à des prix plus bas que d'ordinaire et la plus grande partie
Au prix coûtant et au-dessous, pour clore.
Aussi : une grande variété de cylindres pour pendules, vases à fleurs, &c. à très bas prix.
C. REDON,
30 jan—10 72 rue du Camp

G. LAVIE,
No 5, rue St Charles entre Canal et Commune,
En déballage.
Deux caisses CHOCOLATS A LA CREME pour soirées, en boîtes assorties.
Prix très modérés.

PISTOLETS MONTE CHRISTO,
SYSTEME FLOBERT
Cartouches métalliques,
Fusils doubles pour dames et enfans,
Pistolets de Colt à 5 et 6 coups.
A vendre par G LAVIE,
rue St Charles No 5

J. C. DENIS,
Négociant-Commissionnaire,
RUE SECONDE No 75,
Saint-Louis (Mo).

SOLLICITE respectueusement les consignations de sucre et mélasse, liqueurs, cigares, &c. &c. et achète sur ordre les produits de l'Ouest.

Vente pour cause de liquidation, No 158, rue du Canal.

DESIRANT se retirer des affaires, Mme RINCK a l'honneur de prévenir les dames, qu'à partir de ce jour elle vendra, à prix coûtant, son bel assortiment de marchandises, consistant en broderies, dentelles, nouveautés, valenciennes, malines point d'Alençon, guipures, voilettes et châles, dentelle Chantilly, Cambray, etc. etc.

L'établissement de dit magasin à vendre avec la maison du bail.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

PRUNES SECHES—10 caisses de 24 pound each, venant d'arriver, à vendre par
HENRY VALETON,
3 fév 36, rue St-Louis

GELEES assorties de Paris—20 douzaines de Madame, en débarquement du navire Eastern Queen, à vendre par
HENRY VALETON,
36, St-Louis

CHAMPAGNE—75 paniers de 12 bouteilles, [illegible]
HENRY VALETON,
36, St-Louis

BOUTEILLES [illegible]
HENRY VALETON,
36, St-Louis

EAU de vie [illegible]
HENRY VALETON,
36, St-Louis

[illegible]
HENRY VALETON

[illegible]
HENRY VALETON

EAU de vie de PRUNES [illegible]
HENRY VALETON

CAFE [illegible]
F J HART & Co, 79, Tchoupitoulas

500 boîtes et demi-boîtes thés vert et noir, boîtes de 12 et 6 livres.
200 sacs cafés Moka, Java, de la Havane et de Rio,
50 barils sucre de Rouen en morceaux et pulvérisé,
25 do pommes de terre du Nord,
40 tierçons riz de choix de la Caroline,
200 caisses chandelles blanches de baleine et de l'Etoile,
200 do savon de Jackson, Lincoln & Abernethy, Merrill & Smith et Williams,
200 caisses savon de Goshen pour toilette,
100 do amidon de Wm Colgate,
100 do raisins M. R. et Layer,
50 do sardines à demi quarts de boîtes,
100 do condiments de Underwood & Davis, en bocaux de 1 et demi gallon,
200 demi barils et barillets gros maquereaux No 1,
50 barillets de saumon,
50 caisses harengs en boîtes cachetées,
25 sacs piment noir,
15 do de piment,
25 sacs câpres,
75 do olives,
50 do fruits assortis au vinaigre, de Underwood & Davis,
50 do prunes sèches,
10 grosses poudre levain de Preston & Merrill,
100 caisses ketchups assortis,
10 do sauces de Worcester en bouteilles et demi bouteilles,
50 caisses 112 boîtes en fer-blanc chacune, moutarde de l'Ohio, de Dixon et Durst,
50 caisses 110 boîtes en fer-blanc chacune, moutarde de l'Ohio,
25 caisses végétale sirop Rossetti de Davis,
25 do piment noir écrasé en bouteilles de 1/2 livres,
10 do blanc do do do
25 do gingembre, clous de girofle, câpres do
50 do gelées conservées, en demi et quarts de bout.
50 do sirop de Baies de Horn,
50 petites boîtes chocolat de Caracas,
20 caisses tabac à priser d'Ecosse,
25 do conserves assorties de Shaker,
25 do do do do de Boston,
50 douzaines bouteilles eau de vie Castillon, 1815,
25 do do vieux London Dock,
25 do do Sherry de P Harmony's Nephews,
25 do do Madère de Howard, March & Co,
25 do do vieux Madère Pellicano,
300 caisses vin rouge de table,
100 pipes eau de vie, en entrepôt et demi bouteilles,
50 do porter de do do
50 do fort ale de Younger de do
50 do porter de Berkley en demi bouteilles,
50 barils vieux whiskey Bourbon de J. B. Miller,
50 do do Monongahela de Baltimore,
25 demi pipes eau de vie de Cognac,
25 do do Castillon, 1815,
20 pipes, demi, quarts et huitièmes vin de Madère,
2 pipes vieux whiskey extra d'Ecosse,
50 quarts et huitièmes pipes vieux vin d'Oporto,
100 sacs véritables graines de Bibron, petit Golfe de Mexique,
En magasin et à vendre par
R. M. McALPIN & Co,
No 20, rue de la Commune,
et 23, rue du Canal.

P. A. HEBRARD, No 118, rue du Canal, près Royale, reçoit en ce moment par les navires Ed Morse, Geo Thomas, Rome et Eastern Queen, du Havre, les articles suivants, qu'il offre à ses amis et au public aux prix les plus réduits :
Barège couleurs unies, à 25 cts la yarde,
Indiennes françaises fond blanc, pour enfans,
Brillantés, dessins nouveaux,
Jaconats couleur, haute nouveauté,
do pour deuil et demi-deuil,
Mousselines imprimées,
Organdis brodés, do de Pompadour,
Gaze épinglée,
Robes barège, couleur à volants,
do do fond blanc, volants à *color* nuancés,
do do do do écossais,
Serviettes et nappes damassées, du Bearn, pour 12, 18 et 24 couverts,
Aussi, par le navire Sultan, de Liverpool :
Toile écrue à raies rouges et bleues, pour rideaux de galeries,
Toile écrue patentée, pour habitans,
Bobinet 12/4, de qualité extra, pour moustiquaires,
Nankin couleurs unies et à carreaux, pr pantalons,
Robes batiste 3/4, imprimées.
P. A. HEBRARD,
30 jan 118, rue du Canal, bâtisses Touro

Aux Français qui désirent apprendre l'anglais.
INSTITUTION BOURSIER.
164 RUE TOULOUSE, ENTRE REMPARTS ET BOURGOGNE

M. BOURSIER dont l'institution est déjà si avantageusement connue, vient de rouvrir sa classe du soir ; heures d'étude de 6 à 9 heures.
Branches d'Instruction :
Anglais, français, calcul, écriture, &c.
Prix.......................$4 par mois
30 janvier

CLASSE DU SOIR

MONSIEUR JEGOU a l'honneur d'annoncer aux parents et aux jeunes gens, que sa classe du soir sera ouverte à partir du 1er février.
BRANCHES D'INSTRUCTION
Anglais, Français, Calcul, Ecriture, &c.
Prix : $5. 20jv—13t

Avis aux amateurs d'Horticulture.

M. MAGNE horticulteur, fleuriste, et membre des sociétés d'horticulture de France, a l'honneur de prévenir les amateurs d'horticulture qu'il vient d'arriver en cette ville avec une très belle collection de plantes à fleurs et d'ornement, savoir : Camellia—Rhododendrum, Magnolia, Azalées, et une grande collection de rosiers nouveaux—Aussi : quelques beaux camellias de six pieds de hauteur, et des dernières variétés qui ont été obtenues dans les quatre dernières années.

On trouvera en outre, une très belle collection d'arbres fruitiers, tels que : poiriers, pommiers, vignes, &c. L'amateur pourra même juger des qualités par les fruits qui sont apportés de France. On trouvera en sus un très grand assortiment de graines, bulbes et oignons de toute espèce. Le tout à des prix très modérés et avec pleine garantie.

Le magasin est situé au-dessous de l'hôtel Saint-Charles, à côté de celui de M. Fabre, marchand d'articles de fantaisie. 20 jv—1 mois

PIANOS, &c.

M. PARSONS, 13, rue du Camp, offre à vendre un très grand assortiment de PIANOS Bunns & Clark, Chickering et Pleyel. Aussi des MELODEONS d'une nouvelle construction et les meilleurs qui se puissent trouver. Aussi un grand assortiment de GUITARES, d'ACCORDEONS et de VIOLONS, avec les meilleures cordes, instruments de musique, et toutes sortes d'articles de musique, nécessaires, etc.

On accorde et on répare chez M. Parsons.

Avis aux Dames.

NOUS invitons respectueusement les dames de venir visiter un joli choix de Robes Barèges à Volants et Bayadères pour Bals, Soirées et Visites, que nous déballons aujourd'hui.
C. A. BARRIERE & FRERE,
31 jan 20, rue de Chartres

EAU DE VIE—4 demi pipes G V Bernard & Co, La Rochelle, 4me preuve, pâle,
14 quarts do do do
20 huitièmes do do do
En débarquement du brick Arkon, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
21 jan 17 & 19, rue St Louis

VIN ROUGE—80 barriques vin rouge St Julien, St Estèphe, St Emilion, St Laurent,
350 caisses vin rouge St Estèphe, 12 bouteilles.
En débarquement du brick Arkon, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
31jv 17 & 19, rue St Louis

LE Dr BERNARD, (de St-Jacques) a l'honneur d'informer ses amis qu'il vient de fixer son domicile, encoignure St-Louis et Bourbon.

VIN ROUGE.

EN débarquement du navire Louise Bliss, venant de Bordeaux—64 barriques vin rouge, à vendre par
E DECHAMPS,
rue Conti 67

EN débarquement du navire Ellen Maria, venant de Bordeaux—
80 barriques vin rouge bon ordinaire ;
54 barils vin blanc Haut-Sauternes, à vendre par
X. LAMBERT,
26 janv No 64, rue des Magasins.

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge pour familles, savoir :
150 barriques St-Vincent de Paul ;
120 do supérieur Médoc ;
100 do Macon ;
50 do St-Julien ;
100 do vin rouge St-Estèphe Médor ;
50 do véritable absinthe suisse, E. Pernod ;
30 do absinthe à l'eau de vie ;
40000 cigares de Brême, 1re qualité ;
1000 demi boîtes sardines ;
1000 quarts de do ;
150000 bouchons qualités diverses
Par L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres, No 115

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE,
Etablie en 1848, rue Ste-Anne, No 113,
Entre Bourbon et Dauphine.

LE soussigné annonce au public de cette ville, aux restaurateurs, hôtels et maisons bourgeoises, qu'il est prêt à les servir, comme par le passé, avec la plus grande promptitude, de la moutarde de sa fabrique, déjà si avantageusement connue, en bouteilles, demi-bouteilles, demi-gallons, etc.

Cette moutarde est garantie naturelle, sans aucune couleur pour imiter celle de tout autre fabricant ; le soussigné désirant se contenter [illegible]

[illegible] & Co.,
Rue des Magasins, No 18 Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX,
SOULIERS.
Convenables pour les membres de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 15 juil—1j

ROBES BAREGE, A VOLANTS ECOSSAIS—200 robes grande nouveauté à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
1fv 28, rue de la Douane

MARCHANDISES POUR LE MEXIQUE—15 caisses listados 24 varas.
10 caisses foulards (mouchoirs), en débarquement du navire Geo Thomas, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
1fv 28, rue de la Douane

LINGE DE TABLE—3 caisses nappes et serviettes damassées, du Bearn, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
1fv 28, rue de la Douane

PIMENT—250 sacs en magasin et à vendre par
F J HART & Co,
31 jan 79, rue Tchoupitoulas

EN MAGASIN—Cotonnade française,
Mouchoirs Madras,
Coutils française de fil blanc,
Do do do de couleur,
Do de de couleur de fil et coton,
Jaconats, &c, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
24jv 28, rue de la Douane

CHAMPAGNE—Attendu par le navire Atlas—400 paniers de marques suivantes : Star, Crown, Bouché, Verzenay, Sillery supérieur, Fleur de Bouzy, à vendre par J & J TARDOS,
31 dec 13, Vieille Levée

EN débarquement du navire Ellen Maria de Bordeaux—
50 barriques vin rouge Montferrand et St-Estèphe,
57 barils vin blanc Haut Sauternes,
100 caisses vin en bouteilles et 1/2 de bouteilles.
A vendre par B TALAMON,
27 jan 181, rue Royale

DAMEJEANNES—1,000 demi-gallons,
100 2 do
100 3 do
100 1 do
En débarquement du navire Moray, venant du Havre, à vendre par J B PREAU & Co,
19 jan 21 et 23 rue Gravier

ANNONCE.
ENCOIGNURE Ste-ANNE ET CHARTRES
MAISON PONTALBA.
500 robes de barège, à volans, contenant, chacune, 15 yards.
Prix......................de $6 à $7 50 la robe

UN REMEDE SUR!!

POUR la guérison des pâles couleurs, [illegible] et sans fond (manque de règles), etc. etc. [illegible] Ce médicament [illegible] Mmes Colbert, Ricord, Hanemann, Grimaud [illegible] de Vallet et toutes les préparations ferrugineuses connues.
A vendre seulement à la pharmacie de
L. GAMOTIS,
encoignure Bourbon et Dumaine

A vendre.

UNE négresse créole nommée Betsy, âgée d'environ 26 ans, parfaite cuisinière, [illegible].

S'adresser au No 66, rue de Chartres, de 8 heures à 3 heures P. M.

20 de Récompense.

PARTI de chez le soussigné, samedi dernier [illegible]
P. S. LABAUZE,
Encoignure Chartres et [illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Mercredi, 1er février 1854.

UN dividende de cinq pour cent, sur les bénéfices de cette Banque pendant les six derniers mois, a été déclaré aujourd'hui et sera payé à partir de vendredi, 10 du courant.
Par ordre de la direction.
RICHARD RELF, Caissier

Banque de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 23 janvier 1854.

LA Direction de cette Banque a déclaré ce jour un dividende SEMI-ANNUEL de CINQ POUR CENT, et un DIVIDENDE EXTRA de CINQ POUR CENT, tous deux payables aux actionnaires à partir de lundi, 6 février prochain.
24 jan—jus 6 R. M. DAVIS, Caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Lundi 23 janvier 1854.

AVIS est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de Directeurs aura lieu à la Banque, lundi 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
RICHARD RELF
23 janv—jus 6 Caissier

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 21 janvier 1854.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque qu'une élection de douze Directeurs pour l'année 1854 aura lieu lundi, 6 février prochain, au No 121, rue du Canal.
Par ordre de la Direction.
GEO. A. FRERET,
23 jan—jus 6t Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nile-Orléans, 4 janvier 1854.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu, au bureau de la Banque, lundi, le 6 février prochain, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.
EUG. ROUSSEAU.

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853.

A UNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action, a été déclaré sur l'actif payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 121, rue du Canal.
Par ordre de la direction.
GEO. A. FRERET
3 janv Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1853.

DES paiements seront faits par les actionnaires de cette institution, de :
$25 par action le 20 janvier prochain et de
$25 " " le 10 février "
A la maison de banque, No 121, rue du Canal.
Les actionnaires ayant des dividendes à recevoir de l'ancienne banque pourront faire le premier paiement ou les deux au moyen d'un ordre en faveur de cette banque pour le montant desdits dividendes.
F. B. WOOD.
3 janv—jusq. 12 fev Caissier

Banque des Artisans et Marchands
(EN LIQUIDATION.)
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1854.

UN dividende FINAL de vingt-trois pour cent sera payé aux actionnaires de cette Banque, lundi 13 février prochain.
C. H. DUDLEY,
G. CRUZAT, Commissaires.
S. JAMISON,
12 jan—jus 3pe

Nouvelle-Orléans, le 22 de janvier 1854.

AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co. ont transporté leur magasin de la rue de Chartres Nos 19 et 21 à la rue du Canal, No 95.
22 jan—6t

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ETAT SUR LA VIE—
Worcester, Mass.
JOHN DAVIS, Président. Capital comptant
Samuel Conway, secrétaire. accumulé: $650,000
ET
La Compagnie d'Assurance des Marchands sur les Incendies, New-York.

Chas. B. G. Ostrand, président, Capital : $200,000
James Barker, secrétaire.

En ma qualité d'Agent de ces deux Compagnies dont le capital est de $850,000, je suis prêt à accepter les maisons, les marchandises, les meubles, les navires et leurs chargements, et à émettre des polices d'assurance sur la vie des blancs et des noirs. Le montant des primes sera payable à ces bureaux.
JAMES C. HARRISON, Agent.
28jan—8m No 47, Exchange Place.

GUANO.
TARIF DES PRIX.
Invariablement Comptant.

Pour une jusqu'à 5 tons—$ 50 par ton de 2240 livres,
De 5 tonneaux a 10 " —$55 "
" 11 " 25 " 54 50 "
" 26 " 50 " 54 "
" 51 " 100 " 53 50 "
" 101 " 150 " 53 "
" 151 et au-dessus " 52 50 "
Un chargement complet livré sur le steamer par tonneau.
21janv—6t

A VENDRE.

Une belle maison avec terrain et dépendances située dans le 1er district de la Nouvelle-Orléans, et formant l'encoignure des rues Felicité et Constance.
S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de la vente et de la propriété à
L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres No 115

A VENDRE,

UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds et demi de jeu, ainsi que la sucrerie avec vingt huit pouces de diamètre, quatre pieds et demi de long, d'une construction très récente garantie, en parfait état pour travailler.

Chaudière à vide et pompe à vide, deux chaudières à double fond et une chaudière à évaporation. Le tout complètement neuf, et plusieurs chaudières à vendre de ses accessoires.
S'adresser à W. & D. URQUHART,
ou à ROBERT FURGUSSON,
Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée.
12 fev—3 m

A LOUER.

UN JEUNE NEGRE de 18 ans, domestique de chambre, S'adresser à W. CRUZAT,
No 2, Front Levée.

G. BURKE.

A TRANSPORTE ses bureaux de No 145, rue du Canal, au coin des rues Canal et Magasins, au second étage. Entrée par la rue du Canal. 21janv—30

LA VOGUE
Des publications illustrées
Se maintient.

La maison A. PAYA & Co. vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés.
31 jv 56, rue de Chartres

Librairie française.

RECU par le Richard Morse, une foule de LIVRES FRANÇAIS composée en partie d'ouvrages nouveaux. Avis aux amateurs.
A. PAYA & Co.,
21 jan—10 56 rue de Chartres

MASQUES.

RECU par le navire Richard Morse, et à vendre en gros et en détail :
Masques métalliques,
Do en papier blanc et gris,
Nez à moustaches, &c. &c. &c.
A. PAYA & Co,
21jv—10 56, rue de Chartres

Allumettes en Cire.

NOUS venons de recevoir un nouvel envoi d'allumettes-bougies de la fabrique du célèbre Merkel, que nous offrons à vendre en gros et en détail.
A. PAYA & Co,
31 jan—10 56, rue de Chartres

Mme ROBERT,
No 140, RUE ROYALE, ENCOIGNURE TOULOUSE,

A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers navires, un assortiment complet et varié de Modes et Nouveautés, provenant des meilleures maisons de Paris, consistant en Chapeaux et Capotes, de soie, de velours, etc., Mantelets, Manchons, Pelisses, nouveau genre, Voiles de dentelle, Broderies, Coiffures, Eventails, Rubans, Fleurs artificielles, &c. Elle saisit cette occasion, pour la bon goût qui a présidé au choix de ses modèles et nouveautés, ainsi que par ses prix modérés, espère mériter le patronage qu'elle sollicite. 10 jan—1m

BAINS !—BAINS !—BAINS !

A VENDRE, avec la clientèle, le magnifique maison de bains connue sous le nom de Bains de la Louisiane, située au No 119 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. On peut prendre connaissance des bains, dans l'établissement, qui est [illegible] dans les rapports. A vendre également [illegible] le terrain cette maison. Le personnage du public n'a jamais fait défaut à cet établissement depuis sa fondation, en 1840.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
10 jan—1m

BARILS A MELASSE A VENDRE.

LE soussigné tonnelier et marchand de barils, a constamment en main un grand assortiment de barils et demi barils en bois de cyprès, à vendre au plus bas prix du marché.
F. FLEURY,
Entre Pierre, entre Robertson et Claiborne,
N. B.—Les ordres laissés au No 18, rue St Louis, chez Welch et Trafford, ou au bureau de J. Escapon, No 129, rue Chartres, seront immédiatement remplis. 29nov—3m

Café à vendre.

UN bel établissement connu sous le nom de RATCHEZ EXCHANGE, à l'encoignure Poydras et Nouvelle-Levée, avec un bail de 7 ans et privilège.
S'adresser à MARBOT & COLARD,
5jan—2m 12 rue Crosman

BOIS DE CHAUFFAGE
A VENDRE.

250 CORDES bois de chauffage, livrable sur la chaussée, à McDonoghville. S'adresser à François Charles, Passage de la Bourse, No 119.
24 jan—1

CIGARES de la Havane—30,000 cigares de la Havane venant d'être reçus par la brick J. Peters, composés des meilleures marques de cigares des célèbres fabricants, Cabanas, Tres Flores et autres, à vendre par J M CABALLERO,
26 Vieille Levée,
entre Douane et Bienville

SUCRE, CAFE, CIGARES ET MIEL :
200 caisses sucre de la Havane,
100 sacs café de la Havane, 1re qualité,
150 boîtes cigares, diverses et Millars,
[illegible] miel, en débarquement du brick Saml. J. Peter, venant de la Havane, à vendre par
J. DE VIGNES & Co,
24, Vieille Levée

FOURNEAUX ET POTS pour raffinerie de sucre :
2000 pots à sucre en terre, [illegible] de terre,
[illegible] à vendre par
FRED. LOISON,
24, rue de la Douane.

FARINE DE BOIS [illegible] RAFFINERIE [illegible]
150 boîtes [illegible]
A vendre par FRED. LOISON,
26, rue de la Douane.

PAPIER A SUCRE—[illegible]
A vendre par FRED. LOISON,
24, rue de la Douane.

CAISSES VIDES—A vendre par
FRED. LOISON,
24, rue de la Douane.

[illegible]

A [illegible]

RECU du Havre, [illegible]
F J HART & Co, 79, Tchoupitoulas